



TOURISME / Droit aux vacances pour tous

Donner accès aux handicapés

Une dizaine de structures icaunaises ont obtenu le label Tourisme et Handicap, objet d'un après-midi d'échanges lundi dernier.

Il est des évidences qu'il convient parfois de rappeler : les personnes souffrant d'un handicap ont elles aussi le droit d'accéder à des lieux touristiques (hébergements, restauration, sites et équipements de culture et de loisirs). Mieux, elles constituent une vraie clientèle. Car ainsi que l'a rappelé lundi Edith Madet, de l'association nationale Tourisme et Handicaps, en France 22 millions de personnes sont déficientes ou ont des difficultés dans la vie quotidienne (1), près de 40 mil-

lions en Europe : « N'oublions pas que la population est vieillissante. Lorsque l'on équipe son établissement, ce n'est pas seulement pour cette clientèle mais pour tout le monde. Les personnes âgées sont de plus en plus sensibles à ce type d'accueil qui constitue un plus pour un nombre considérable de clients potentiels fidèles ». Acquisement des professionnels présents.

Initié en 2001 par le secrétariat d'Etat au Tourisme dans le cadre de sa politique de développement des vacances pour tous, le label Tourisme et Handicap est développé dans l'Yonne par le CDT (Comité départemental du tourisme) depuis 2002. Une dizaine de structures icaunaises l'ont déjà obtenu (56 en Bourgogne, 1 020 en France), certifiant leur accessibilité dans un ou plusieurs des handicaps suivants : moteur, mental, visuel et auditif. Jocelyn Meli, le directeur de l'ADAPT

(Association pour la réinsertion sociale et professionnelle des personnes handicapées), évoque un « résultat modeste mais encourageant car on note une montée en puissance des demandes ». Edith Madet elle parle d'« un grand retard si l'on regarde par exemple la Belgique qui dispose de 250 cars aménagés contre 38 en France ; la différence c'est qu'eux raisonnent en terme de confort pour tous ».

Le pari de la solidarité

« La Bourgogne compte 6 000 sites et le pari de la solidarité valable pour les autres aujourd'hui le sera pour nous demain », insiste Francis Giora, délégué régional au Tourisme représentant l'Etat, qui a évoqué un certain nombre d'aides pouvant être octroyées par l'Europe, l'Etat et les collectivités territoriales. La labellisation signe une

accessibilité, une fiabilité des informations mais aussi une qualité d'accueil et de services. Eric Gaba est propriétaire du Domaine de Velotte à Brassy, dans la Nièvre. Son projet était « de considérer la personne handicapée comme un client comme un autre ; nous faisons de l'écotourisme et pour nous accueillir tout le monde fait partie du développement durable ». Son établissement dispose de chambres spacieuses, identiques et accessibles, et il propose un certain nombre d'activités à ses clients. Là encore les personnes âgées apprécient : « Elles savent que chez nous tout va être de plain pied et que nos menus sont en gros caractères... »

Nathalie HADRBOLEC.

(1) Dont 8 millions de handicapés moteurs, 4 millions de handicapés mentaux et 6,9 millions de handicapés sensoriels.

✓ LES SITES LABELLISÉS

Auberge de l'Atre à Quarré-les-Tombes (handicap moteur), Hôtel du Nord-Restaurant Le Saint-Georges à Quarré-les-Tombes (moteur), La Côte Saint-Jacques à Joigny (moteur), Camping Les Joumiers à Saint-Sauveur (moteur), Camping Les Ceriselles à Vincelles (moteur), Camping La Cascade à Tonnerre (moteur et mental), Abbaye Sainte-Marie de la Pierre-qui-Vire à Saint-Léger-Vauban (moteur et mental), Caves de Bailly à Saint-Bris-le-Vineux (moteur, mental et visuel), Caves du Pèlerin à Vézelay (moteur, mental et visuel) et Office de tourisme d'Auxerre (moteur).

A noter : une petite dizaine de sites sont en attente de validation, dont le gîte Clévacances à Treigny pour les quatre formes de handicaps.

□ La labellisation une démarche volontaire

La procédure de labellisation doit s'inscrire dans « une démarche volontaire, qui doit partir de soi et du cœur » rappelle Edith Madet, de l'association nationale Tourisme et Handicaps. Dans un premier temps, les candidats doivent remplir une grille d'auto-évaluation leur permettant d'apprécier l'accessibilité de leur équipement. Ensuite soit ils s'engagent dans une démarche d'adaptation de leur équipement, soit directement dans la démarche de labellisation et reçoivent la visite de deux évaluateurs représentant les professionnels du tourisme et les associations de personnes handicapées. Leur rapport est ensuite examiné par la commission régionale et le dossier transmis à l'échelon national qui délivrera ou non le label pour un, deux, trois ou les quatre handicaps. La labellisation est ensuite valable pour 5 ans.

Frais à engager : 60 euros pour la visite des évaluateurs, 150 euros pour la location de la plaque signalétique durant 5 ans.

Contacts: Association nationale Tourisme et Handicaps (validation des dossiers nationaux de labellisation, remise de la Charte de qualité et de la plaque Tourisme et Handicap) à Paris : 01.44.11.10.41, ou par mail tourisme.handicaps@club-internet

- Délégation régionale au Tourisme (représentant de l'Etat, validation des dossiers de labellisation régionaux) à Dijon : 03.80.42.84.05, ou par mail drt-bourgogne@tourisme.gouv.fr

- Comité départemental du Tourisme (mise en place et développement du label dans le département, visites d'évaluation des sites et structures touristiques) à Auxerre : 03.86.72.13.65, ou par mail cdt-89@tourisme-yonne.com Sur Internet www.tourisme-yonne.com

- ADAPT Yonne (visites d'évaluation des sites et structures touristiques) à Pontigny : 03.86.18.04.18, ou par mail insertion@free.fr Site Internet www.ladapt.net



Une soixantaine de personnes, professionnels du tourisme et associations de personnes handicapées, ont participé lundi à l'après-midi d'échanges.